

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
 Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
 Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY
 Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
 Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
 Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

DELIBERATION N° 34/2023 – ACCUEIL PERISCOLAIRE : GARDERIE ET ETUDES – TARIFS 2023

Madame Lucie BIDOLI, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, présente au Conseil Municipal les tarifs de l'accueil de loisirs applicables à compter du 01 septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Elle précise qu'ils ont fait l'objet d'une présentation en commission « Scolaire, Enfance, Jeunesse » du 12 mai 2023.

Tarifs ALLEVARD	TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE coût à la 1/2 heure		Etudes surveillées 16h30 à 18h * = tarif garderie x 3	
	2022/2023	01/09 au 31/12/2023	2022/2023	01/09 au 31/12/2023
QF < 510	1,13 €	1,13 €	0,00 €	0,00 €
QF de 511 à 1000	1,23 €	1,23 €	3,69 €	3,69 €
QF de 1001 à 1500	1,33 €	1,33 €	3,99 €	3,99 €
QF de 1501 à 2000	1,43 €	1,43 €	4,29 €	4,29 €
QF > 2000	1,53 €	1,53 €	4,59 €	4,59 €
Extérieur	1,69 €	1,69 €	5,07 €	5,07 €

Participation forfaitaire pour le goûter du soir obligatoire	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €
--	--------	--------	--------	--------

Précisions

- Toute 1/2h commencée est due
- Tarif minoré de 10% à partir du 2ème enfant inscrit
- Gratuité du service de soutien scolaire en direction des élèves de l'école publique Pierre Rambaud orientés par l'équipe enseignante.
- Le tarif Allevard : s'applique aux personnes domiciliées à Allevard ou contribuables sur Allevard
- Le quotient pris en compte est celui en vigueur au moment de l'inscription
- En cas de défaut de désinscription ou de désinscription hors délais (sauf cas de force majeure): forfait facturé de 2 euros
- Paiement par CESU accepté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs applicables, à compter du **01 septembre 2023**, à l'accueil périscolaire comprenant les études surveillées et la garderie, tels que proposés ci-dessus

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

